

tion. Il la lançait de son siège en parlement, et **ENDOS-
SAIT TOUTE LA RESPONSABILITE QUI DECOULE
D'UN TEL ACTE.**

C'est ainsi qu'on fait autrefois les Somerville, les Lister, les Davies, les Tarts et tant d'autres.

Ils n'avaient alors aucune raison de recourir aux méthodes de la **MAIN NOIRE.**

Les accusateurs possédaient des preuves montrables et prouvaient leurs dires.

Combien est différente aujourd'hui la situation !

Voyez l'affaire Oliver et l'affaire Lanctôt.

Un ministre de la Couronne est décrété d'infamie dans un article anonyme, colporté d'éditeur en éditeur et accusé d'une transaction dont les effets ne sont pas indiqués (car l'article ne contient que des ineinuations) et on lui demande immédiatement de se défendre d'une accusation qui n'est pas assez nette pour permettre à l'avocat le plus habile du Canada de présenter un mandat d'accusation devant un grand jury.

Voyons maintenant quels sont les faits.

Après les révélations anonymes du *TELEGRAMM* publiant de prétendues photographies d'un prétendu compte de banque d'un ministre dont il ne donnait pas le nom, voici la dépêche du *WORLD* qui a mis en train toute l'affaire:

Ottawa, 27 avril. (Dépêche particulière). — Les accusations sensationnelles portées par un journal de Toronto contre un des ministres du Gouvernement fédéral, n'ont causé aucune surprise ici. Les circonstances de l'affaire étaient assez bien connues depuis quelque temps, et l'on s'attend que la question va être soulevée au Parlement à une date prochaine.

Il paraît que c'est l'honorable Oliver qui est le ministre visé par ces accusations. On raconte à Ottawa que M. Oliver a fait rendre un décret en conseil, le 8 mai 1907, autorisant la compagnie de chemin de fer du Nord-Canadien à faire choix dans la Saskatchewan de la totalité des terres (soit 600,000 acres) accordées, en 1890, par le Gouvernement à la compagnie du Sud-Est du Manitoba, qui désigne, dans le Manitoba, le Nord-Canadien. En 1907, il ne restait pas de terres dans le Manitoba, à ce qu'on prétendait, et la compagnie fut autorisée à prendre ses terrains dans la Saskatchewan.